



SOMMAIRE :

- Page 1 : Le mot du Président
- Pages 2 et 3 : Présentation du SICTOM
- Pages 4 et 5 : Les actions de l'année 2017
- Pages 6 et 7 : Les tonnages
- Pages 8 et 9 : les filières
- Pages 10 et 11 : La Redevance Incitative
- Pages 12 et 13 : Poids par Communautés de Communes
- Pages 14 et 15 : Bilan financier et coût de gestion des déchets 2017
- Page 16 : Budget primitif 2018
- Pages 17,18 et 19 : Prévention et Communication
- Page 20 : Contact



Rapport annuel 2017

sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

[Code général des collectivités territoriales - art. D2224-1](#)

Le mot du Président

Comme chaque année depuis le début de la mandature 2014—2020, j'espérais que la nouvelle année soit sereine et permette essentiellement de poursuivre les actions en cours.

Malheureusement l'année 2017 n'a pas été de tout repos à la fois pour les élus et les agents. Je les remercie vivement pour leur implication et leur engagement au quotidien malgré les nombreuses difficultés.

En effet, l'année 2017 a débuté par la refonte d'une partie des Communautés de Communes membres du SICTOM avec pour conséquences le départ d'un peu plus de 8000 habitants, mais surtout l'obligation de procéder à de nouvelles élections au sein du SICTOM, et par répercussion au sein du SERTRID.

Ces modifications ont eu des répercussions sur le fonctionnement interne au quotidien créant un certain nombre d'incertitudes. Les équipes qui m'entourent ont mis tout en œuvre pour que cela soit totalement neutre pour les usagers tant sur la partie financière que logistique. Je me félicite que cela ait été le cas puisque pour la 3^{ème} année consécutive, et malgré le développement de nouveaux services, il n'y a eu aucune augmentation des appels de fond.

L'année 2017 a également été marquée par des opérations d'envergure en lien avec les modifications votées par les élus, en juin 2017, pour la collecte des déchets ménagers et assimilés applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 : préparation et mise en œuvre des nouveaux marchés de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif et de gestion des déchèteries, passage du tri sélectif en sacs jaunes en porte-à-porte, campagne de communication pour accompagner les changements, préparation de l'ouverture d'un nouveau service de déchèterie semi-fixe sur Champagny, différentes acquisitions nécessitant des marchés publics, mise en place du contrôle d'accès en déchèteries...

Je tiens particulièrement à remercier les élus et les agents des communes membres qui nous ont accompagnés dans la distribution des sacs de tri aux habitants offrant ainsi un service de proximité pour les usagers.

2017 a été aussi caractérisée par la conclusion d'un accord à l'unanimité au sein du SERTRID modifiant les règles tarifaires (création d'une part fixe et d'une part variable) qui permet de lisser les remboursements des prêts en cours et d'ouvrir la porte vers l'arrivée de nouveaux tonnages grâce à un tarif à la tonne attractif.

De nombreux challenges restent à relever. Mais je tiens à vous réitérer mon engagement, ainsi que celui des équipes élus et agents, pour que l'utilisateur reste au cœur de nos préoccupations et incarne l'élément majeur de tous les projets et décisions prises.

Bonne lecture,

Le Président Patrick MIESCH.

Composition du bureau syndical en 2017



Patrick MIESCH
Président



Emile Ehret

1^{er} Vice-président en charge Suivi du budget et des finances, de la communication vis-à-vis des usagers et des différents partenaires, du Plan Local de Prévention et du Plan de gestion régional des déchets.

André Piccinelli



2^{ème} Vice-président en charge de la gestion des déchèteries fixe et mobile, de la gestion des achats / marchés publics, du renouvellement du marché de collecte de collecte des OMR, de la collecte sélective (collecte et tri) et de gestion des déchèteries fixes et mobiles, de la relation avec les éco-organismes .

Gilles Heinrich



3^{ème} Vice-président en charge de la gestion de la collecte des OMr et du tri sélectif, de la gestion de la Redevance Incitative, de sa tarification y compris le travail d'uniformisation de celle-ci et de son règlement.

A compter du 1er janvier 2017, suite à l'application de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), il est à noter que :

- ◆ les Communautés de Communes du Pays Sous Vosgien et de la Haute-Savoire ont fusionné pour former la Communauté de Communes des Vosges du Sud,
- ◆ la Communauté de Communes du Tilleul a été rattachée au Grand Belfort Communauté d'Agglomération,
- ◆ la composition du comité syndical du SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne est modifiée telle que détaillée ci-après.

Membres du bureau syndical :

CC Vosges du Sud : Jean Luc ANDERHUEBER, Hervé GRISEY, Thierry STEINBAUER et Rémi SCHWALM (jusqu'au 15 juin 2017) puis Eric PAROT.

CC Vallée de la Doller et Sultzbach : Eliane FARNY, Richard MAZAJCZYK, Denis KUNTZMANN et Jérôme FINCK

CC Rahin et Chérimont : Michel GALMICHE, Michel JACOBBERGER, Michel JARDON et Luc SENGLER

Membres du comité Syndical :

Suite à une délibération du comité syndical du 21 mars 2017, le nombre de délégués a été adapté aux évolutions de périmètre et a été fixé à 29 délégués titulaires et 29 suppléants (contre 35 délégués titulaires et 35 suppléants depuis le début du nouveau mandat).

Le SICTOM

Le **Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères** de la Zone Sous - Vosgienne a été créé en 1972 par arrêté préfectoral.

Il s'étend sur 3 départements : le Territoire de Belfort, la Haute-Saône et le Haut-Rhin.

En 2017, Il regroupe 3 communautés de communes : la Communauté de Communes des Vosges du Sud, la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont, la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Une convention, au titre de l'année 2017, a été signée avec Grand Belfort Communauté d'Agglomération afin que le SICTOM poursuive la gestion des déchets ménagers et assimilés pour les communes de l'ex CC Tilleul et Bourbeuse. Cette convention a pris fin au 31/12/2017.

En 2017, c'est ainsi une population de 47 900 habitants, 32 immeubles collectifs, 818 professionnels et 325 collectivités qui ont été desservis par le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne.

Le SICTOM est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Il exerce en lieu et place des Communautés de communes les compétences suivantes:

- ◆ collecte hebdomadaire des ordures ménagères en porte-à-porte,
- ◆ collecte des déchets d'emballages ménagers recyclables (verre, emballages plastiques y compris extension de tri, papier / carton) aux 153 points d'apport volontaire et leur transfert jusqu'au centre de tri,
- ◆ gestion de la déchèterie fixe d'Etueffont et de la déchèterie mobile,
- ◆ sensibilisation au tri et au recyclage,
- ◆ prévention,
- ◆ suivi de l'ancienne Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) d'Etueffont.

Depuis le 1er janvier 2016, les habitants de la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont, grâce à une convention de partenariat avec le SYTEVOM, peuvent accéder aux installations de déchèteries de ce dernier.

La Redevance Incitative est le mode de facturation du service.

Le SICTOM est membre du Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets (SERTRID) . Celui-ci traite les ordures ménagères et encombrants par incinération. Il s'occupe également de la gestion des déchets verts, collectés par Sundgau Compost.

Les prestations de collecte des ordures ménagères, de collecte et tri des déchets d'emballages ménagers ainsi que la gestion des deux déchèteries (fixe et mobiles) sont réalisées par la société COVED à travers un marché public qui s'est terminé le 31 décembre 2017.

Pour mener à bien ses missions, le SICTOM compte 7 agents permanents en 2017. Il est également fait appel ponctuellement à du personnel mis à disposition par le Centre de Gestion (remplacement été et renfort fin d'année pour l'édition des badges d'accès en déchèteries).

Les actions de l'année 2017

Rappel du plan de mandature 2014-2020

Les élus du SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne ont défini différents enjeux à relever pour la mandature 2014 – 2020 :

ENJEU 1 : Contenir les hausses sur les factures déchets des habitants,

ENJEU 2 : Améliorer la qualité de services pour les usagers,

ENJEU 3 : Communiquer, en toute transparence, auprès des usagers et des élus pour améliorer l'image du SICTOM et expliquer les coûts des déchets,

ENJEU 4 : Avoir une gestion exemplaire du SICTOM (respect des réglementations en vigueur, suivi périodique des installations,...).

L'ensemble des opérations engagées en 2017 poursuit le triple objectif de développer continuellement la prévention et le tri des déchets ainsi que les services aux usagers tout en maîtrisant les montants des factures.

- ◆ Opération de retrait des bacs à Ordures Ménagères sur la commune de Belverne suite à leur départ du SICTOM,
- ◆ Réaménagement complet de l'ancienne usine de broyage des déchets avec création d'une aire de lavage des bacs à ordures ménagères avec récupération des eaux pluviales,
- ◆ Mise aux normes de l'atelier d'entretien des véhicules de collecte d'Etueffont,
- ◆ Travaux à la déchèterie fixe pour la mise en place du contrôle d'accès et distribution des badges d'accès à partir du 1er décembre 2017,
- ◆ Préparation et publication des différents marchés publics nécessaires au fonctionnement du SICTOM en lien avec les modifications en matière de collecte au 1er janvier 2018,
- ◆ Campagne de communication d'envergure pour accompagner les habitants dans les changements de collecte au 1er janvier 2018,
- ◆ Participation au forum des services de la ville de Masevaux,
- ◆ Année 2 du programme « Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage » avec l'organisation de nouvelles animations en matière de prévention des déchets : Gratiféria, foire à la pièce détachée, distribution gratuite de compost aux habitants , projection / débat du film TRASH...
- ◆ Mise en place de la collecte des instruments d'écriture avec décision de reversement des fonds récoltés à l'association RECUPLAST en soutien au projet de Marie STILL—pensionnaire de l'Association des Paralysés de France du Territoire de Belfort,
- ◆ Soutien à Marie STILL dans son projet de collecte des bouchons,
- ◆ Travail collaboratif pour les nouvelles règles tarifaires pour les Ordures Ménagères par le SERTRID,
- ◆ ...

Et toujours,

- ◆ Les opérations de lavage des points d'apport volontaire dans les communes,
- ◆ Le fonds de prise en charge des dépôts sauvages de pneus pour le compte des communes,
- ◆ Le soutien aux communes dans le cadre des opérations de nettoyage de la nature,
- ◆ Une présence toujours accrue de l'ambassadeur du tri sur le terrain pour sensibiliser aux gestes de prévention et de tri, et création de nouveaux outils ludiques,
- ◆ Une surveillance quotidienne des contrats de prestation permettant la non facturation de certains services inutiles,
- ◆ La rencontre systématique des usagers le demandant,
- ◆ ...

Les actions de l'année 2017

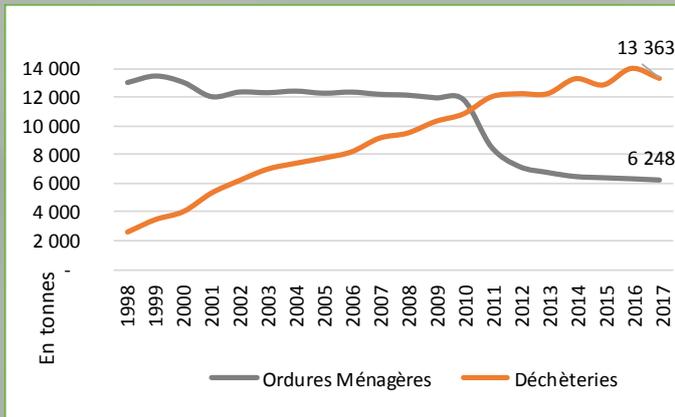


Quelques chiffres et faits marquants

- ◆ Les actions de communication et les services du SICTOM cités en exemple par ECO-DDS (éco-organisme pour les déchets dangereux des ménages),
- ◆ **5 lettres d'information aux communes et leurs groupements,**
- ◆ Plus de 2100 personnes sensibilisées aux gestes de prévention et de tri,
- ◆ 1380 kg de textiles et chaussures collectés sur une opération ponctuelle avec les enfants des périscolaires de Rahin et Chérimont,
- ◆ **3 693 badges d'accès en déchèteries créés sur le mois de décembre 2017,**
- ◆ **851 personnes accueillies physiquement à l'accueil du SICTOM sur le mois de décembre 2017,**
- ◆ ...

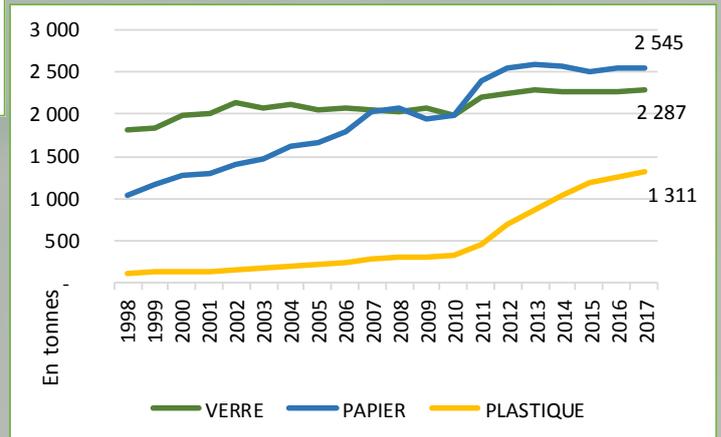
Les tonnages

Evolution des tonnages de 1998 à 2017

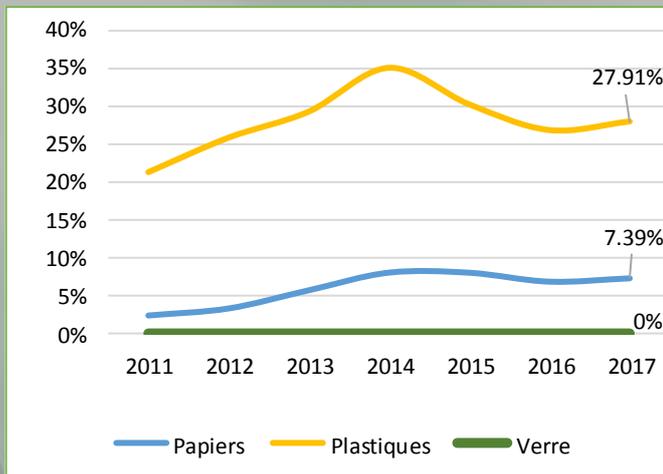


En 2012, mise en place de la redevance incitative.

En 2012, extension des consignes de tri des plastiques.

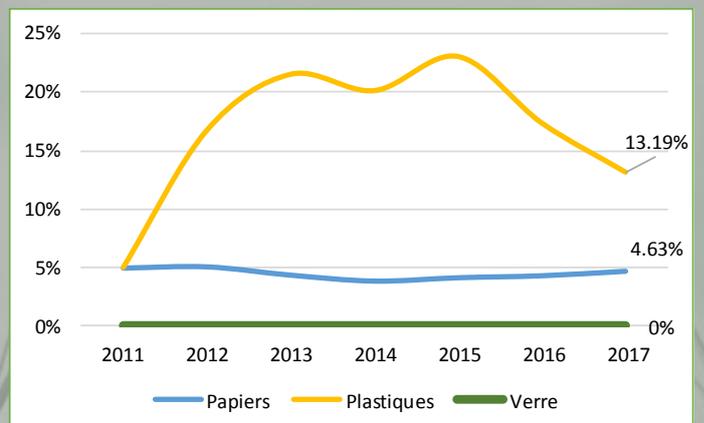


Evolution des taux de refus de 2011 à 2017



Taux de refus : Produits refusés du fait d'un mauvais tri

Evolution des taux de freinte de 2011 à 2017

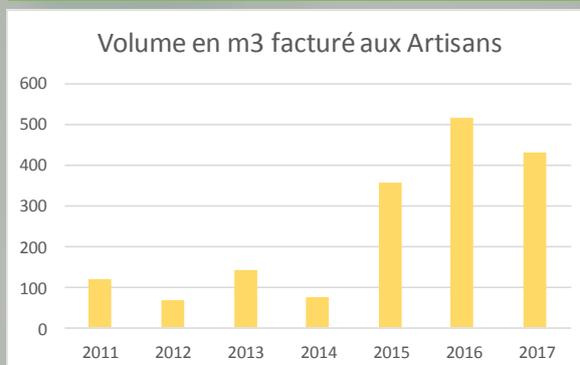
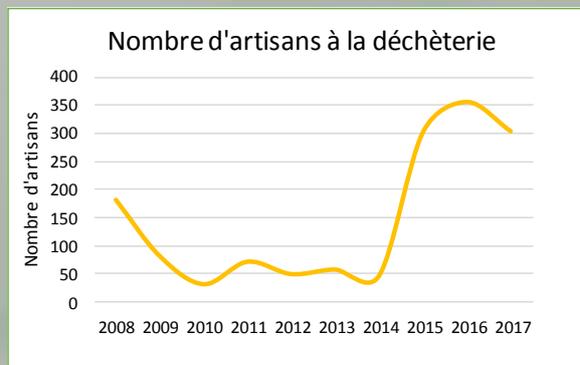
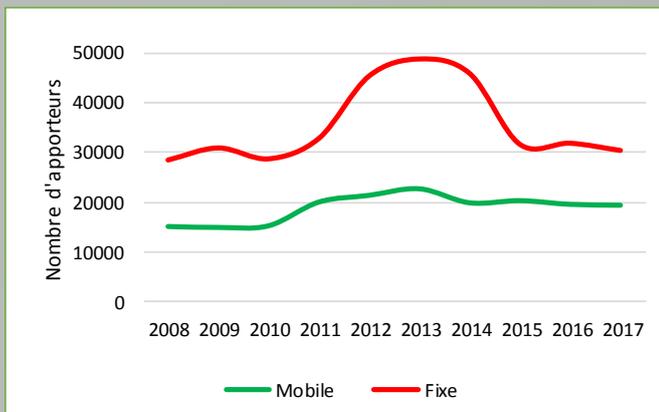


Taux de freinte : différence entre l'entrant et le sortant. C'est une perte matière résultant du passage sur la ligne de tri et conditionnement en sortie de ligne

Les tonnages

Fréquentation des déchèteries : De 2008 à 2017

En 2017, les habitants de la Communautés de Communes Rahin et Chérimont ont toujours la possibilité d'accéder aux déchèteries du SYTEVOM.



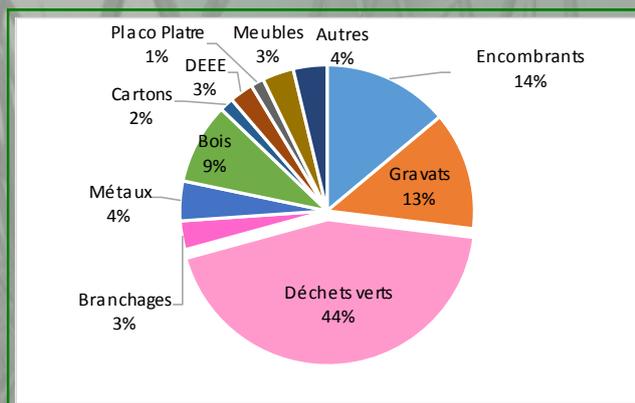
Les apports des artisans sont facturés 20€/m3 sur estimation du gardien de déchèteries. Les bons de facturation sont faits manuellement par les gardiens, ce qui explique les fluctuations.

Accès aux installations du SYTEVOM

Commune	Nombre de badges édités	Nombre de badges activés	Nombre total de passages	Taux d'activation des badges
Champagney	1604	673	3716	41,96%
Clairegoutte	175	122	1080	69,71%
Echavanne	94	4	6	4,26%
Errevet	108	3	5	2,78%
Frahier et Chatebier	533	18	52	3,38%
Frederic Fontaine	115	74	536	64,35%
Plancher-Bas	823	96	380	11,66%
Plancher-Les-Mines	417	38	177	9,11%
Ronchamp	1266	624	4142	49,29%
TOTAL	5135	1652	10 094	32,17%

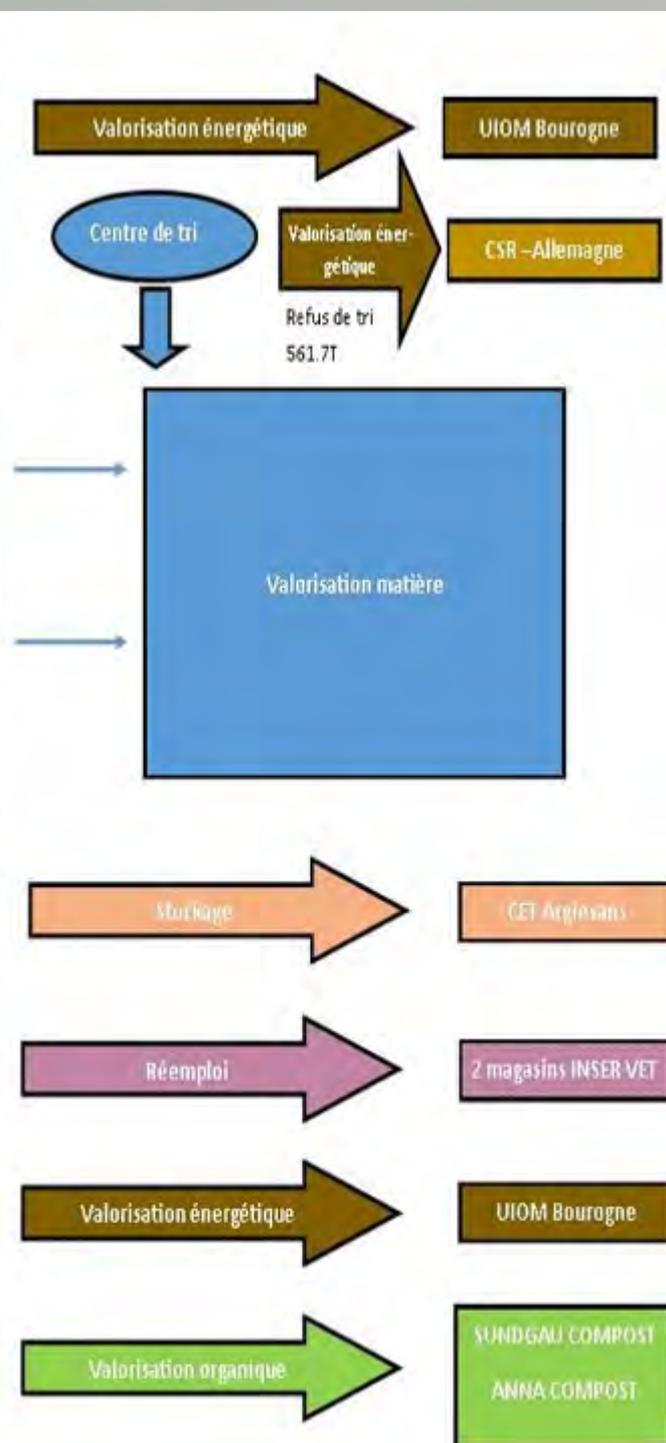
Il faut également ajouter : 2 577 passages pour Plancher-Bas et 724 pour Plancher-les-Mines à la déchèterie mobile.

Répartition des tonnages de déchèteries et bennes de déchets verts en 2017 : 13 363 tonnes



Les filières de traitement

47 900 habitants—27754 tonnes—537.6 kg/hab		
Ordures ménagères résiduelles		6248T 130.4 kg/hab
Collecte sélective (verre, plastique, papier)		6143T 128.2 kg/hab
Textiles (linge et chaussures)		214.5 T 4.5kg/hab
Déchets de déchèteries		huisseries et capsules Nespresso 
		3252.4 T 67.9kg/hab
Déchets de déchèteries		1750.9T 36.6 kg/hab
		20.2 T 0.4 kg/hab
		1852.2T 38.7kg/hab
Déchets verts		6272.8T
		130.9kg/



Taux de valorisation matière ou énergétique (hors gravats) = 100%

Les filières de traitement

Tonnages de déchèteries en 2017 et lieux de traitement

Produits	Lieux de traitement 2017	Tonnages 2017	Evolution de 2016 à 2017
Encombrants	Ecopole—Bourogne—90	1 852 t	-8.76%
Gravats	CET—Argiésans—90	1 751 t	+1.82%
Déchets verts	Sundgau Compost Hirsingue— 68	5 847 t	-9.26%
Métaux	PIETRA—Bourogne—90	588 t	-1.61%
Pneus	Gilles Henry— TOUL—54	43 t	+1.03%
Toxiques mélange	Tredi—Hombourg—68	30 t	+6.47%
Piles	Corepile	3 t	-30.96%
Vêtements	Le Relais—Wittenheim—68	215 t	+4.30%
DEEE	Envie—Etupes—25	350 t	-0.48%
Huiles moteurs	GRANDIDIER—Rehancourt—88	21 t	-9.62%
Huiles végétales	TREDI—Hombourg—68	8 t	+53.95%
Cartons	COVED Négoce	205 t	-12.46%
Batteries	PIETRA—Bourogne—90	4 t	-9.22%
Filières mises en place en 2011 ou 2012			
PlacoPlâtre	R.R. — ROHR—67	192 t	-1.81%
Bois	PIETRA—Bourogne—90	1 197 t	-1.94%
Radiographies	Rhône Alpes Argent (57)	0.3 t	+13.73%
Ampoules	Recylum	1 t	+4.19%
Ressourcerie	Inservet—90	20 t	-22.84%
Filières mises en place en 2014			
Toxiques (Eco DDS)	Alsadis—Cernay—68	32 t	+1.28%
Capsules Nespresso	Collectors—Mornant _ 69 puis SUEZ Bourgogne Franche Comté	1 t	+43.21%
Cartouches encre	Collectors—Mornant—69	0.1 t	-8%
Filières mises en place en 2015			
Branchages	VALORIMAT—WITTENHEIM—68	426 t	-3.27%
Filières mises en place en 2016			
Meubles (Eco Mobilier)	VEOLIA—Etupes—25	461 t	+6.39%
Huisseries	SCHROLL—Pfastatt—68	113 t	+409%
Nouvelle filière mise en place en 2017 : les biens d'écriture			

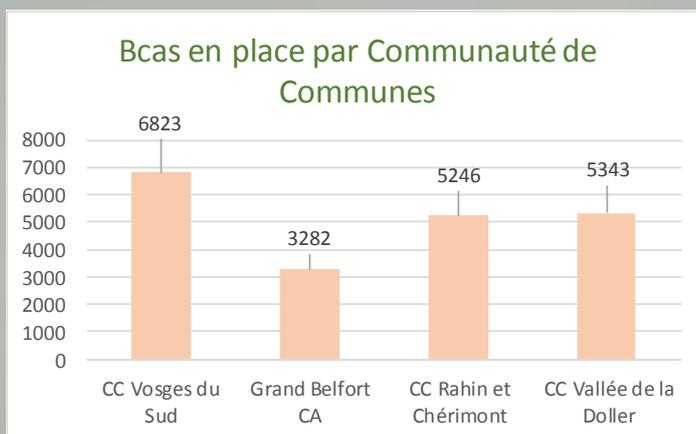
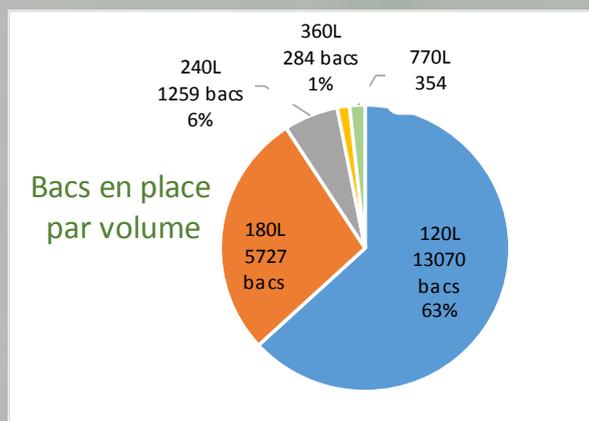
La redevance incitative

La redevance incitative a été effective à compter du 1er janvier 2012. Le SICTOM avait signé un marché avec la société Plastic Omnium pour la gestion et la maintenance du parc de bacs, le suivi des données de collecte, la mise à jour de la base de données ainsi que la création des fichiers de facturation pour le compte des Communautés de Communes membres du SICTOM. Ce marché a pris fin le 31 décembre 2015.

Depuis le 1er janvier 2016, le SICTOM a repris en régie l'ensemble des prestations confiées jusque là à Plastic Omnium dans le cadre d'un marché. Deux agents ont été recrutés, l'un pour gestion et maintenance du parc de bacs sur le terrain et l'autre pour la gestion des appels et mise à jour de la base de données. Un marché pour l'acquisition d'un logiciel a été attribué à la société TRADIM pour le logiciel de gestion : Proflux.

Chaque Communauté de Communes applique ses propres tarifs de redevance en conformité avec le règlement de redevance du SICTOM. La redevance est basée sur 3 critères : une part usager, une part au volume et une part variable à la levée (avec un seuil minimum de 6 levées par semestre).

Nombre de bacs en place au 31 décembre 2017 : 20 694 bacs

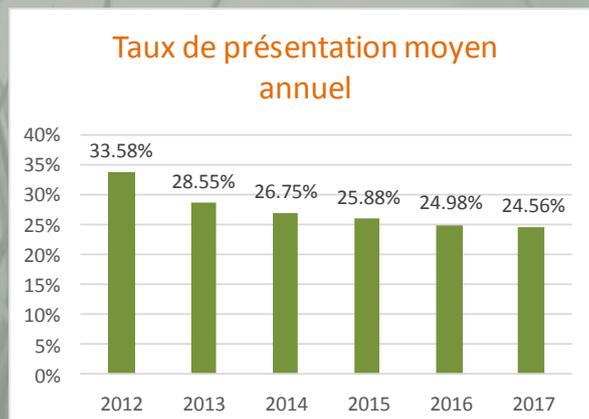
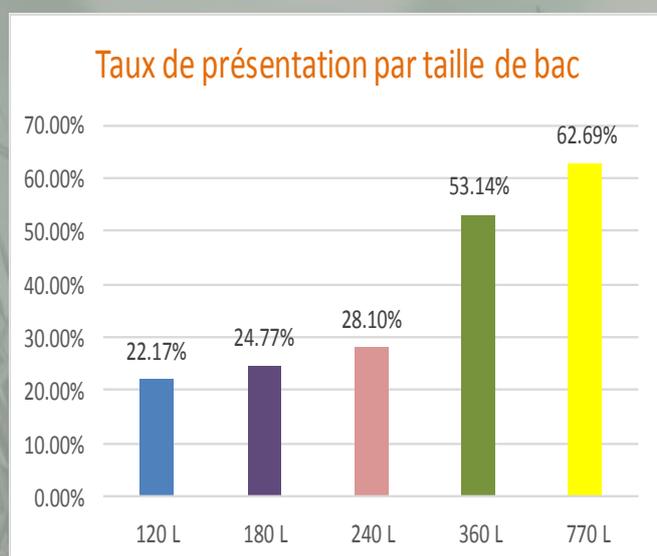


Grille de dotation : elle est basée sur le nombre de personnes au foyer (sans aucune dérogation possible).

120 L : 1 ou 2 personnes 180 L : 3 ou 4 personnes

240 L : 5 personnes et + 360 L et 770 L : Professionnels, immeubles dotés en collectifs...

Taux de présentation moyen en 2017 : 24,56%



La redevance incitative

Gestion des usagers en 2017 :

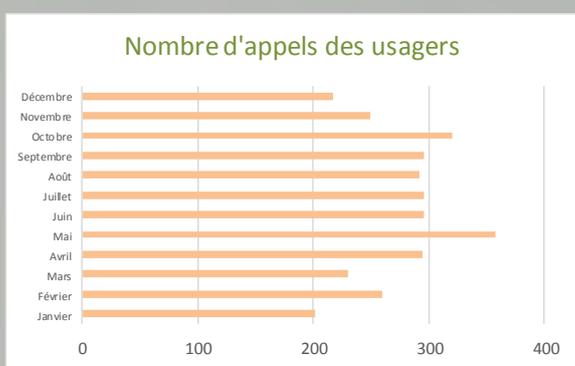
	Janv	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	TOTAUX
Appels reçus	202	260	230	295	358	296	296	292	296	321	249	217	3312
Mails reçus	25	28	21	36	41	51	30	24	34	63	47	36	436
Visites Usagers	6	11	5	8	13	11	13	4	7	7	86	218	389
Docs rattachés	76	48	57	45	215	79	61	61	54	105	64	75	940

Les appels des usagers aux Communautés de Communes et aux communes ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

4 137 demandes usagers et 940 justificatifs/
demandes traités

Suite à des modifications (badge, collecte du tri en porte à porte) à compter du 1er janvier 2018, de nombreux appels et visiteurs ont été reçus en décembre. Ils n'ont pas tous fait l'objet d'enregistrement.

Les pics d'appels correspondent aux périodes de facturation.

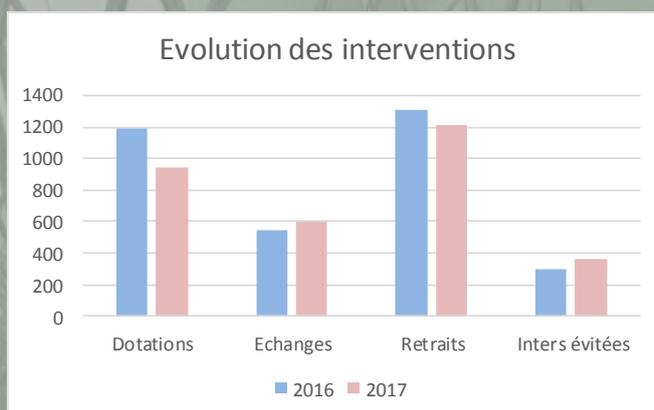


Nombre d'interventions sur le terrain pour mise en place ou échange de bacs en 2017 : interventions

	Janv	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc	TOTAUX
Dotations	64	69	80	67	81	92	102	93	93	73	67	64	945
Echange	51	57	55	36	40	62	61	48	43	55	42	47	597
Retrait	179	74	87	71	95	104	130	116	103	104	86	68	1217
TOTAUX	294	200	222	174	216	258	293	257	239	232	195	179	2759

En janvier, suite au départ de la commune de Belverne de la CC Rahin et Chérumont, 61 bacs ont été retirés.

En 2017, environ **360 interventions ont été évitées**. Lors d'un déménagement sur notre secteur, afin d'éviter un retrait du bac à l'ancienne adresse puis une livraison à la nouvelle adresse, nous proposons à l'utilisateur de prendre son bac. Dans ce cas, une étiquette est envoyée à la nouvelle adresse pour être collées sur l'arrière du bac.



Poids collectés par Communautés de Communes 2017

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Communes	Poids en KG				Déchèterie		
	OM	Verre	Plastique	Papier	Nombre d'apporteurs		Poids
					Fixe	Mobile	Mobile
Angeot	25 920	10 320	7 460	12 460	665		
Bessoncourt	208 200	75 940	29 440	64 680	482	756	59 290
Bethonvilliers	33 500	8 690	7 090	11 630	426	131	15 370
Cunelières	34 460	10 320	7 330	13 940	331	169	15 680
Eguenigue	30 540	12 430	9 090	15 720	435		
Fontaine	96 280	38 130	16 610	48 100	456	2 036	155 510
Fontenelle	13 200	6 040	4 330	7 500	354		
Fosse-magne	101 820	46 550	26 390	78 150	430	835	67 250
Frais	38 260	7 130	4 340	7 100	385		
Lacollonge	29 410	11 170	7 860	12 370	430		
Lagrange	11 960	7 420	6 830	10 490	466	35	5 440
Larivière	26 700	11 150	10 960	17 230	329	103	15 680
Menoncourt	70 440	17 080	7 600	15 690	461	151	14 740
Montreux Château	158 430	62 270	35 130	118 860	1 251	1 225	79 550
Petit Croix	39 520	17 000	7 420	18 240	451	272	35 150
Phaffans	45 040	18 780	7 500	14 300	352	215	24 750
Reppe	43 750	12 800	12 670	21 510	320		
Vauthiermont	22 640	11 290	7 220	10 770	324		
TOTAUX	1 030 070	384 510	215 270	498 740	8 348	5 928	488 410

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH

Communes	Poids en KG				Déchèterie		
	OM	Verre	Plastique	Papier	Nombre d'apporteurs		Poids
					Fixe	Mobile	Mobile
Dolleren	45 040	17 500	13 160	16 440	256	267	24 920
Guewenheim	182 030	71 110	52 660	81 550	378	855	61 460
Kirchberg	77 800	40 640	22 960	52 550	274		
Lauw	111 180	42 490	27 310	43 790	573	274	30 070
Masevaux	590 140	196 240	124 810	252 720	2 046	2 363	160 250
Mortzwiller	36 660	14 320	7 720	15 670	356	69	6 690
Niederbruck	31 820	12 590	7 750	14 790	314	112	8 690
Oberbruck	49 100	20 690	9 740	25 400	268	345	33 680
Rimbach	41 920	25 910	11 450	22 410	253	401	33 200
Sentheim	180 010	71 730	48 320	79 000	294	591	53 530
Sewen	41 160	31 080	15 420	27 220	230	377	32 970
Lac d'Alfed	6 520						
Sickert	44 340	9 720	7 350	12 470	154	213	25 220
Soppe le Bas	80 470	31 410	19 040	50 460	321	287	25 280
Soppe le Haut	45 120	25 190	14 320	28 710	228	271	25 300
Wegscheid	42 000	17 310	10 490	19 560	105	563	54 680
TOTAUX	1 605 310	627 930	392 500	742 740	6 050	6 988	575 940

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

Communes	Poids en KG				Déchèterie		
	OM	Verre	Plastique	Papier	Nombre d'apporteurs		Poids
					Fixe	Mobile	Mobile
Anjoutey	67 660	18 410	12 450	26 800	815		
Auxelles Bas	68 660	24 610	13 290	22 820	529	223	23 990
Auxelles Haut	33 040	14 130	4 710	8 690	572		
Bourg s/Chatelet	12 800	8 550	3 710	7 130	519		
Chaux	185 400	40 040	20 160	34 800	586	381	43 230
Etueffont	177 520	99 760	52 420	95 730	2 581		
Felon	21 460	11 360	6 620	8 400	635		
Giromagny	625 000	182 110	97 040	190 840	802	2 062	139 250
Grosagny	53 320	15 280	7 380	12 070	593		
Lachapelle s/Chaux	65 640	29 410	15 140	26 110	585		
Lachapelle S/Rgt	76 300	26 960	14 900	35 480	912		
Lamadeleine	6 110	1 660	210	550	376	12	1 060
Lepuix Gy	126 080	63 940	37 980	60 330	509	341	30 290
Leval	22 300	6 950	3 330	7 360	449		
Petitefontaine	25 980	11 270	6 120	12 500	424		
Petitmagny	30 360	15 960	7 950	15 760	408		
Riervescefont	12 860	2 060	1 790	3 190	283		
Romagny	38 320	0	0	0	423		
Rougegoutte	112 740	35 810	13 690	38 340	536	300	26 060
Rougemont le Château	262 330	69 210	42 710	78 780	2 306		
St Germain le Chatelet	71 460	17 990	12 920	18 080	492		
Vescemont	81 670	35 190	18 030	34 960	365		
TOTAUX	2 177 010	730 660	392 550	738 720	15 700	3 319	263 880

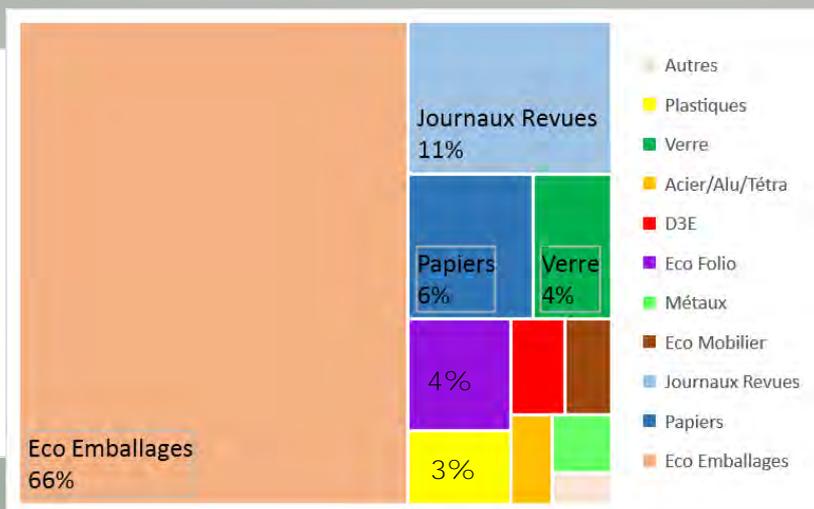
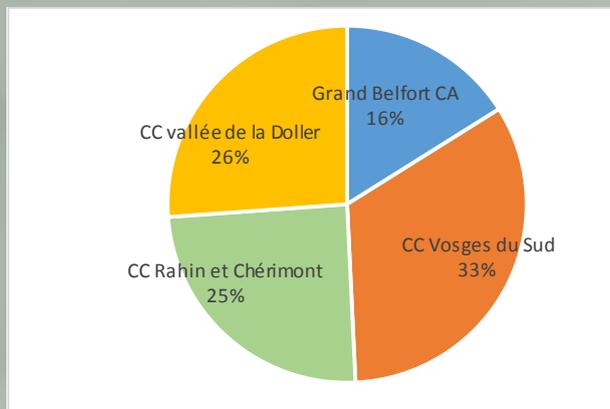
COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT

Communes	Poids en KG				Déchèterie (hors SYTEVOM)		
	OM	Verre	Plastique	Papier	Nombre d'apporteurs		Poids
					Fixe	Mobile	Mobile
Champagney	441 240	170 680	98 210	184 080	71		
Clairegoutte	40 140	18 070	14 190	23 830	36		
Echavanne	21 040	14 520	7 540	12 210	37		
Errevet	29 060	16 790	7 640	18 210	45		
Frahier	153 780	58 360	30 700	61 810	18		
Frédéric Fontaine	29 060	13 090	7 350	6 580	6		
Plancher Bas	205 470	99 590	49 940	86 540	52	2 577	173 680
Plancher les Mines	117 730	37 310	24 330	46 690	27	724	49 150
Ronchamp	398 470	115 680	70 540	124 820	16		
TOTAUX	1 435 990	544 090	310 440	564 770	308	3 301	222 830

Bilan financier 2017

Participation des Communautés
de Communes : **5 220 551,46€**

Recettes de tri (soutiens et ventes
de matériaux) : **1 365 986,53 €**



Part de chaque service sur une facture de redevance incitative du SICTOM en 2017

(en euros TTC, soutiens financiers et recettes déduites, sur la base du réalisé au 31/12/2017 pour les appels de fonds aux Communautés de Communes)

Service	Description	Pourcentage
Ordures ménagères résiduelles	(collecte, traitement et taxes)	42,5 %
Collecte sélective y compris verre	(collecte, tri, refus de tri)	6,5 %
Déchèteries	(gardiennage, transport, traitement, Sytevom)	19,5 %
Déchets verts	(collecte, traitement)	8,5 %
Frais de fonctionnement SICTOM	(entretien installations, impôts, assurance, masse salariale, communication, actions de prévention)	19,5 %
Gestion de la redevance incitative	(logiciels + bacs)	0,5 %
Reversement aux Communautés de Communes	par rapport à l'appel de fonds 2016 et le réel réalisé	1,5 %
Acquisition pour passage au porte à porte	au 01/01/2018	1,5 %

Compte administratif 2017:

Résultats de fonctionnement :

Recettes : 8 759 696,24 €

Dépenses : 6 361 277,32 €

Excédent : 2 398 418,92 €

Résultats d'investissement :

Recettes : 654 756,06 €

Dépenses : 578 479,99 €

Excédent : 76 276,07 €

Reste à réaliser : -2 797,62 €

Excédent global de clôture : 2 474 694,99 €

L'excédent de fonctionnement intègre la somme de 380 000 euros de garantie financière pour la décharge jusqu'en 2031. Cet excédent est aussi utilisé en fonds de roulement en cours d'année pour le paiement des prestataires afin de ne pas recourir à l'emprunt et ce dans l'attente du paiement des appels de fonds par les communautés de communes et des versements des soutiens des éco-organismes. Il permet également le financement des actions de l'année suivante sans aucun emprunt. Un versement de 500 000 euros du fonctionnement vers l'investissement sera réalisé en 2018 en prévision d'achats futurs d'équipements.

Coûts de gestion des déchets 2017

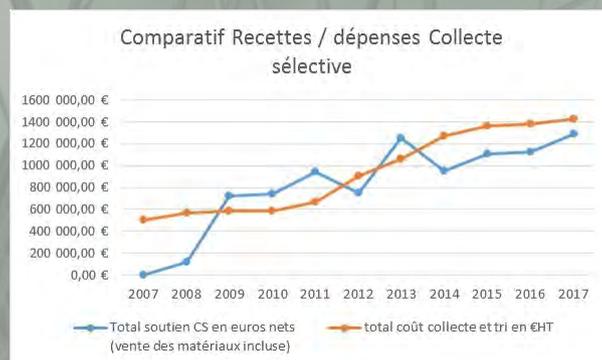
	Coût à la tonne	Evolution de 2016 à 2017
Ordures ménagères (OM)		
- Collecte	143,42€ HT/t*	11,47%
- Transport	20,99€ HT/t ou 27,19€ HT/t **	9,15%
- Traitement (TGAP incluse)	156,11€ HT/t	2,47%
Coût total OM	320,52€ HT/t ou 326,72 € HT/t	
Encombrants		
-Transport	31,60€ HT/t	0,19%
-Traitement (TGAP incluse)	162,35€ HT/t	2,37%
Coût total Encombrants	193,95€ HT/t	
Déchets verts	60€ Ht/t	0%

* Moyenne annuelle

** Suite à l'arrêt de gestion du quai de transfert à Etueffont par le SERTRID en avril 2015, le transport a été confié à COVED. Une partie des OM transite par le quai de Danjoutin, le reste est déposé à Bourogne. Les encombrants sont transportés directement à Bourogne par COVED.

	Coût de transport et traitement à la tonne	Evolution de 2016 à 2017
Gestion déchèterie fixe (forfait mensuel)	10 824,69€ HT/mois	0,19%
Gestion déchèterie mobile (forfait mensuel)	16 509,36€ HT/mois	0,19%
Cartons	99,31€ HT/t	0,19%
Bois	65,92€ HT/t	15,08%
Gravats	13,86€ HT/t	0,19%
Placo Platres	109,93€ HT/t	0,19%
Huisseries	165€ HT/t + 23€/mois mise à disposition 3 contenants	0,19%
Métaux	29,09€ HT/t	0,19%
Déchets toxiques (TGAP Incluse)	1 389,04€ HT/t	0,19%
Branchages	53€ HT/t	0%

	Coût de collecte à la tonne	Coût de tri à la tonne	Evolution de 2016 à 2017
PAPIERS	87,79€ HT/t	66,55€ HT/t	0,19%
PLASTIQUES	485,03€ HT/t	212,72€ HT/t	0,19%
VERRE	52,23€ HT/t	-	0,19%



Budget primitif 2018 et crédits reportés (en €)

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	6 887 133
012	Charges de personnel	303 970
65	Autres charges de gestion courante	34 350
66	Charges financières	17 800
67	Charges exceptionnelles	47 752
023	Virement à la section d'investissement	0
042	Opérations d'ordres entre sections	442 331
	TOTAL	7 733 336

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits du service des domaines et ventes diverses	32 940
74	Dotations, subventions, participations	5 753 972
75	Autres produits de gestion courante	5 720
77	Produits exceptionnels	9 000
13	Atténuation de charges	15 000
002	Excédent de fonctionnement report	1 898 418
042	Opérations d'ordres entre sections	18 286
	TOTAL	7 733 336

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	27 380
20	Immobilisation incorporelles	17 951
204	Subventions équipements versées	7 500
21	Immobilisations corporelles	320 918
040	Opérations d'ordres entre sections	18 286
	TOTAL	392 035

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
001	Excédent d'Investissement	76 276
10	Dotations	510 726
024	Produits cessions immobilisations	60 000
021	Virement de la section de fonctionnement	0
040	Opérations d'ordres entre sections	442 331
	TOTAL	1 089 333

Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

C'est dans une optique de continuité et de développement d'une politique exemplaire et participative de réduction, réutilisation et recyclage des déchets que le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères a répondu à l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et a été retenu en décembre 2014.

Une étude de préfiguration a été menée afin de fixer les objectifs pour les 3 ans à venir. Un programme d'une quarantaine d'actions a ainsi été élaboré jusqu'en 2018 et réparti en plusieurs axes de travail :

Axe 1: Animer le projet et mobiliser les acteurs :

- Eco-exemplarité,
- Suivi des indicateurs,
- Communiquer en toute transparence auprès des élus et des usagers.

Axe 2: Développer l'économie circulaire :

Axe 2.1: Offres des acteurs économiques,

Axe 2.2: Demande et comportements des consommateurs :

- Mobilisation du territoire pour une consommation responsable,
- Lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Promotion de l'allongement de la durée de vie des produits.

Axe 2.3: Gestion des déchets :

- Gestion et valorisation des biodéchets.

2017 est la 2^{ème} année du programme d'actions.

Bilan des tonnages

La loi pour la transition énergétique d'août 2015 fixe entre 2010 et 2020 :

- une diminution de 10% des DMA.

→ En 2017, le SICTOM a baissé de 5 % ses DMA par rapport à 2010.

Indicateurs		Référence 2010		2015		2016		2017	
		Tonnages	kg/hab	Tonnages	kg/hab	Tonnages	kg/hab	Tonnages	kg/hab
Evolution des tonnages	OMA	16 132,6	336,8	12 373,3	257,0	12 406,7	259,0	12 391,3	258,7
	%			-23,7		-23,1		-23,2	
	DMA	26 997,70	563,6	25 479,5	532	26 472,00	552	25 755	537,67
	%			-5,6		-2%		-5%	

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés—DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

- une valorisation de 55 % des déchets non dangereux non inertes sous forme matière

→ En 2017, le SICTOM valorise ses déchets non dangereux non inertes à hauteur de 90 % sous forme matière et organique contre 55 % en 2010

- une diminution de 30 % de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage

→ En 2017, le SICTOM ne stocke plus aucun déchet non dangereux et non inerte.

Axe 1: Animer et mobiliser les acteurs

• Eco-exemplarité

Comme pour 2016, le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne s'est associé aux opérations de nettoyage de la nature réalisées dans les communes au printemps 2017, à l'instar de l'opération « Haut-Rhin propre » initiée par le Conseil Départemental du 68.



Le SICTOM a proposé de mettre gratuitement à disposition des sacs prépayés pour le ramassage des déchets. Ces sacs ont été collectés et pris en charge financièrement par le SICTOM une fois l'opération de nettoyage terminée. Une sensibilisation des bénévoles a également été proposée lors de ces journées de nettoyage.



26 communes ont bénéficié de cette collecte gratuite de déchets.

Une grande opération de nettoyage et d'embellissement des écopoints a également eu lieu dans 23 communes du SICTOM, soit 315 containers de tri nettoyés et qui ont bénéficié pour certains d'un relookage par la commune.

• Mise en place d'une démarche éco-responsable dans les collectivités

Le SICTOM a souhaité accompagner les collectivités motivées par la mise en place d'une démarche éco-responsable au sein de leur structure, en partenariat avec la Maison de la Nature du Sundgau.

La Communauté de Communes Rahin et Chérimont (CCRC) ainsi que la commune de Giromagny ont participé à 6 demi-journées de formation comprenant des ateliers pratiques et des visites de sites. 7 agents et 5 élus ont pu collaborer afin de mettre en place un programme.



• Communiquer en toute transparence

Le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne travaille avec les associations (d'éducation à l'environnement, d'insertion) du territoire depuis 2010 dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets.



Ces associations interviennent sur demande du SICTOM sur diverses thématiques : jardin au naturel, lutte contre le gaspillage alimentaire... lors de manifestations.

En 2017, elles étaient présentes sur 2 stands et ont sensibilisé près de 45 personnes.

Le SICTOM est également présent sur des stands, dans les écoles et périscolaires ainsi qu'en déchèterie.

Ce sont près de 2100 personnes qui ont pu bénéficier de conseils en matière de gestion des déchets et 130 enfants qui ont pu participé à une animation.

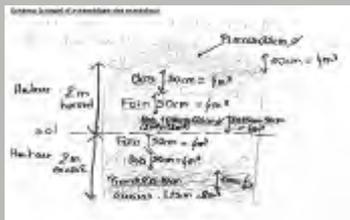
Le SICTOM est également intervenu auprès 280 agents de l'usine REYDEL lors de la Semaine de l'Environnement pour une sensibilisation sur la gestion des déchets.



Le SICTOM a également participé au projet RSE d'Auchan en mettant en place 2 ateliers pour adultes et enfants sur le compostage et la fabrication de produits ménagers.

Axe 2 : Développer l'Economie Circulaire

Axe 2.1 : L'offre et les acteurs économiques



Sur demande des Carrières de l'Est, le SICTOM leur a mis à disposition une benne de 30 m³ de déchets verts afin de créer des hibernaculums (refuges pour animaux) sur leur site de Rougemont le Château. Ces refuges sont suivis par l'association LPO. Ce sont 5 Tonnes de déchets verts qui ont ainsi été détournés.

Axe 2.2: Demande et comportement des consommateurs

- Mobilisation du territoire pour une consommation durable

Depuis 2012, le SICTOM prête des gobelets réutilisables aux associations et collectivités. En 2017, 21 prêts ont été effectués.

Le SICTOM met également à disposition des usagers des stop pub. En 2017, près de 11 % des foyers sont équipés d'un stop pub SICTOM.

En outre, 2 kits de couches lavables sont disponibles en prêt gratuit depuis décembre 2017.

- Promotion de l'allongement de la durée de vie des produits

Cherchant à développer son activité de ressourcerie et à détourner davantage de tonnage de l'incinération, le SICTOM a proposé à INSER VET d'assurer une présence sur les 4 déchèteries mobiles les plus importantes en termes de tonnage collecté, en plus de celle sur la déchèterie fixe.

Ce sont près de 20 tonnes qui ont été ainsi collectées en 2017. Un marché aux puces gratuit ou Gratiféria a permis de détourner 1/2 tonnes d'objets de l'incinération.

Des collectes de vêtements et de jouets ont également été organisées en partenariat avec des associations comme le Relais et le Secours Populaire, soit 1692 kg de produits qui ont pu ainsi bénéficier d'une seconde vie.



Axe 2.3: Gestion des déchets

Le SICTOM a mis en place la collecte d'instruments d'écriture dans les déchèteries fixe et mobile. C'est un programme mis en place par Bic et géré par TerraCycle. Pour chaque stylo collecté, un centime est versé à l'association Récuplast qui trie et vend des bouchons en plastique pour qu'ils soient recyclés au profit d'associations humanitaires.

- Gestion et valorisation des biodéchets

Le SICTOM a testé le lombricompostage afin de proposer cette alternative en 2018 aux usagers qui souhaitent composter mais qui habitent en appartement.



Une opération de distribution de compost a permis de sensibiliser 200 personnes à la pratique du compostage et du jardinage au naturel.

Le SICTOM a également décidé de proposer une formation à destination des employés communaux en charge des espaces verts, en partenariat avec le CNFPT et le lycée agricole de Valdoie. La formation a duré 3 jours et a porté sur le choix des végétaux, la taille raisonnée, la valorisation, le réemploi et le recyclage, une présentation et une démonstration du matériel de recyclage des déchets verts. 13 agents appartenant aux communes du SICTOM ont ainsi été formés.

SICTOM ZONE SOUS VOSGIENNE

Adresse :

40 B Avenue Jean Moulin

90 110 ROUGEMONT LE CHATEAU

Téléphone: 03 84 54 69 44

Fax: 03 84 22 28 49

Mail : sictom.etueffont@wanadoo.fr



Site internet : www.sictom-etueffont.fr

En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Chaque Président d'E.P.C.I. compétent en matière de collecte ou de traitement des O.M. est tenu de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante avant le 30 juin. Ce document doit être disponible en lecture dans sur les sites internet des communes de l'EPCI.

L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers. Il s'agit donc d'un document voué à l'information. Ainsi, le rapport doit être mis à disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commune dépasse cette population). Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

CITEO

Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio

écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER



ALIAPUR
COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

ECO TLC
L'écopartenaire du bâtiment et de la rénovation

ECO
DDS
SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF
ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT DES
DÉCHETS CHIMIQUES DES PARTICULIERS



recylum
engagés pour un recyclage responsable